

COMMISSION SANTE 2025

COMPTE-RENDU

Date : 9 septembre 2025 de 16h à 19h

Lieu : Salle du Conseil Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Gignac

LISTE DES SIGLES

- ARS : Agence Régionale de Santé
- CLS : Contrat Local de Santé
- MMG : Maison Médicale de Garde
- CAPS : Centre d'Accueil et de Permanence des Soins
- SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
- CCVH : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
- CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- MSU : Maîtrise de Stage Universitaire
- CLSM : Conseil Local de Santé Mentale
- SISM : Semaines d'Information sur la Santé Mentale
- CMP : Centre Médico-Psychologique
- HDJ : Hôpital de Jour
- CATT : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
- MLJ : Mission Locale Jeunes
- ETP : Équivalent Temps Plein
- CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- CSS : Centre de Santé Sexuelle
- PF34 : Planning Familial de l'Hérault
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- QPV : Quartier Politique de la Ville

1. INTRODUCTION

Les élus référents de la Commission Santé : Madame NEIL, 3ème vice-présidente à l'environnement pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH) - Maire de POUZOLS et Monsieur LASSALVY, Président de la Commission Santé du Pays Cœur d'Hérault, ont introduit l'instance en remerciant les participants et en excusant le retard prévu de M. SOTO, Président du Pays Cœur d'Hérault et de M. Eric SUZANNE, Sous-Préfet de Lodève.

M. LASSALVY a rappelé **l'origine de la Commission Santé du Pays Cœur d'Hérault**, créée en 2008, soit avant la mise en place des ARS et du Contrat Local de Santé. Dès cette période, cette instance jouait déjà un rôle déterminant pour impulser une stratégie locale de santé publique. Avec la création du CLS il y a une dizaine d'années, les premières actions se sont concentrées sur la permanence des soins : création de la MMG (Maison Médicale de Garde), suivi du CAPS (Centre d'Accueil et de Permanence des Soins), puis du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation).

L'objectif de la Commission Santé est de **donner la parole aux acteurs du territoire**, de favoriser la présentation de leurs actions, les échanges entre eux et la construction de perspectives communes. Elle constitue un relais pour valoriser les initiatives de santé publique locales et pour renforcer le travail en partenariat.

Cette édition 2025 a mis à l'honneur **13 intervenants**, qui ont présenté leurs actions et démontré la manière dont elles contribuent à la mise en œuvre du CLS. Leurs interventions ont illustré concrètement l'utilité de ce dispositif d'animation territoriale, en témoignant des accompagnements reçus et des partenariats construits grâce au CLS.

Les interventions étaient organisées autour des grandes thématiques du CLS :

- **Soins primaires**
- **Santé mentale**
- **Parcours en santé** (addictologie, périnatalité, santé sexuelle et reproductive, sport et santé, santé des jeunes)
- **Santé environnementale**

2. LES ACTUALITES EN MATIERE DE SOINS PRIMAIRES

PRESENTATION DU CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL PLAISSAN SAINT PARGOIRE, TEMOIGNAGE DE JEAN-PIERRE MANDRAY, CONSEILLER MUNICIPAL A PLAISSAN DELEGUE AU COMMERCE, ARTISANAT, MAISON DE SANTE, GESTION DES DECHETS

La Maison de santé de Plaissan a bénéficié d'un diagnostic et d'une mise en lien facilitée par le CLS, notamment avec l'ARS et la Région Occitanie. La commune a atteint son objectif avec la création d'une maison de santé publique et recherche désormais un troisième médecin. Pour accompagner l'activité, le choix a été fait de recruter un second assistant médical plutôt qu'un infirmier en pratique avancée (IPA). Enfin, la question du logement n'a pas constitué un frein : les médecins, venant de Montpellier, apprécient le contre-sens de circulation et se disent attachés aux habitants.

PRESENTATION DES JOURNEES SANTE DES FEMMES PAR ANNE REYNES RESPONSABLE SECTEUR PREVENTION ET NATHALIE LEROY, CHARGEES DE PROJETS EDUCATION EN SANTE, CPAM DE L'HERAULT

La **CPAM** a présenté des données de diagnostic sur le dépistage des cancers, confirmant l'urgence d'intensifier les actions de prévention. Un retour a été fait sur la journée santé des femmes organisée avec la CPTS, qui a permis de réaliser **43 frottis, 21 mammographies** et de distribuer **18 kits de dépistage**. Une nouvelle journée dédiée est en cours de préparation pour 2026 dans les QPV de Clermont l'Hérault -Lodève, en partenariat avec le CLS et la CPTS.

Par ailleurs, d'autres actions de prévention sont portées par la CPAM, autour des **1000 premiers jours**, de l'accompagnement des **jeunes parents** et de la sensibilisation aux **perturbateurs endocriniens**.

La CPAM a mis en avant l'efficacité renforcée des **formations PSSM** lorsqu'elles sont menées en pair-à-pair, notamment auprès du public jeune, et a salué le partenariat fructueux avec le CLSM. Dans cette dynamique, la commission Santé a favorisé la mise en relation de la CPAM avec le Lycée agricole de Gignac afin de développer des formations à destination des jeunes.

Enfin, concernant le **mammobile**, la fréquentation est déjà complète jusqu'à fin 2026, ce qui interroge sur la nécessité de déployer un second équipement.

ATTRACTIVITE MEDICALE ET COORDINATION DES DISPOSITIFS DE SANTE PUBLIQUE : INTERVENTION D'ELISABETH COURGEY, COORDINATRICE DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) CENTRE HERAULT

La **CPTS** et le **CLS** finaliseront la signature d'une convention de partenariat d'ici la fin de l'année. La CPTS a présenté l'**observatoire territorial commun** en cours de mise en place. Dans le cadre du **pacte de lutte contre les déserts médicaux**, deux leviers majeurs ont été évoqués : l'intervention de médecins solidaires et l'arrivée, à partir de 2026, de **médecins juniors** accueillis en stage long, nécessitant un accompagnement adapté en matière de logement. Enfin, une hausse significative des

demandes de **maîtrise de stage universitaire (MSU)** est observée, avec de nouveaux engagements de médecins à Plaissan, Lodève et Montarnaud.

PRESENTATION DU CAPS DE LODEVE, DR ALEX BEDES, REPRESENTANT SANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS ET LARZAC

« *Le CAPS bénéficie, depuis sa création, d'un statut précaire expérimental. La perspective de le transformer en antenne de médecine d'urgence est reçue avec satisfaction et espoir tant depuis longtemps ce service se débat pour une reconnaissance et une pérennisation de son rayonnement.*

La fréquentation est en progression continue pour atteindre près de 10 000 passages actuellement avec un service rendu apprécié par la population et dont la crédibilité n'est plus à prouver.

Le CAPS assure une permanence des soins dans ce bassin de vie du lodévois et Larzac et hauts cantons pour une population éloignée des centres de référence de plus de 40 mn et d'un SMUR relevant d'un périmètre géographique très grand.

On se doit dans cette région de montagne offrir à toute cette population une égalité des soins sans perte de chance.

Cette région est au cœur d'un désert médical connu depuis longtemps et qui se confirme avec un pôle autour de Lodève qui tente de s'adapter à l'évolutivité du système de santé.

La reconnaissance par la création d'une antenne de médecine d'urgence sera la reconnaissance de l'équilibre d'accueil pour une région qui souffre particulièrement du vieillissement de la population et qui mérite, de ce fait, une attention particulière en termes d'accès aux soins. »

Discours du Dr BEDES.

Le **CAPS de Lodève** connaît une forte fréquentation, notamment en soirée entre 18h et minuit, ce qui renforce la nécessité de sa reconnaissance en **antenne d'urgence**. La coordination avec la Clinique du Souffle et les médecins libéraux permet de maintenir l'offre de soins, malgré des difficultés persistantes de recrutement liées à la crise sanitaire et aux départs vers le salariat. Monsieur LASSALVY a rappelé à cette occasion l'importance des **astreintes de garde** pour assurer la continuité des soins.

3. LES ACTUALITES EN MATIERE DE SANTE MENTALE

PRESENTATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE (CLSM) DU PAYS CŒUR D'HERAULT, DR CHRISTINE RICARD, PRESIDENTE CLSM ET ELUE REPRESENTANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Le CLSM est un espace de concertation réunissant élus, professionnels de santé, acteurs sociaux, usagers et aidants pour **améliorer la santé mentale à l'échelle locale**, favorisant dialogue, coordination et projets collectifs, de la prévention à la réhabilitation. **Labellisé par l'ARS Occitanie** en 2023, il bénéficie d'un financement pluriannuel pour sa coordination et peut soutenir ponctuellement ses partenaires, notamment lors des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM). Il rassemble **plus de 100 professionnels** organisés en **quatre groupes de travail** portant sur la santé mentale des enfants et adolescents, des personnes âgées, la santé mentale dans la communauté et l'accès aux soins. Sur cette base, le CLSM développe des actions telles que des temps d'interconnaissance entre acteurs locaux, la coordination de formations (Premiers Secours en Santé Mentale et prévention du suicide), la création d'une association d'usagers et l'organisation des SISM.

MAILLAGE TERRITORIAL EN SANTE MENTALE : INTERVENTION DE NAJAT

REMONDEAU, CADRE DE SANTE SECTEUR EXTRA HOSPITALIER/MONTPELLIER

LODEVE - POLE DE PSYCHIATRIE - CHU DE MONTPELLIER

Le Pôle psychiatrie adulte du secteur Montpellier-Lodève regroupe plusieurs structures de soins, réparties sur différents sites. À Lodève, le **CMP/HDJ** (Centre Médico-Psychologique / Hôpital de Jour) assure l'accueil, l'évaluation et le suivi ambulatoire des patients, ainsi que des prises en charge intensives en journée. Depuis décembre 2023, les services de Clermont-l'Hérault et Gignac ont été regroupés pour former un **CMP/CATTP/HDJ Cœur d'Hérault**. Le **CATTP** (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) offre un suivi thérapeutique et social en journée, favorisant la réinsertion et le maintien à domicile, tandis que le HDJ permet une prise en charge intensive sans hospitalisation complète. L'organisation de ce pôle vise à garantir un accès coordonné et adapté aux soins psychiatriques pour l'ensemble du territoire.

Une vigilance reste nécessaire concernant l'accès pour les patients venant de Gignac. Plusieurs problèmes ont été identifiés : le sous-financement des psychologues, le remboursement insuffisant de leurs consultations, ainsi que le besoin d'un guide destiné aux élus sur les hospitalisations sous contrainte¹.

Le **partenariat entre le CMP et le CLSM** traduit deux principales actions : la création d'une association d'usagers (Groupe d'Entraide Mutuelle) et l'organisation des Semaines Information Santé Mentale (SISM).

4. LES ACTUALITES EN MATIERE DE PARCOURS SANTE

PRESENTATION DE LA MISSION LOCALE JEUNES, ANNE MERLIN CALZIA, DIRECTRICE

Présentation des missions de la MLJ et retour sur l'activité 2024 de l'Espace Santé Jeunes avec une attention portée au réseau de partenaires très important. En raison de la perte de 40 000 € de financements de la Région et de l'ARS, plusieurs actions sont malheureusement suspendues, notamment les initiatives « aller-vers », l'accompagnement administratif et les bilans de santé des jeunes avec la CPAM. Malgré ces contraintes, le **maintien du lien entre santé et jeunesse reste une priorité**, assuré par le biais des **projets culture-santé** et par le maintien sur fond propre du poste de psychologue.

ADDICTOLOGIE : INTERVENTION DE XAVIER DRAKE, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE & DIDIER BABOU, CHEF DE SERVICE CSAPA

Des permanences sont actuellement assurées à Clermont l'Hérault et Lodève, mais les moyens restent insuffisants avec seulement 3 ETP mobilisés. A Gignac, l'action se concentre particulièrement sur les jeunes de 15 à 25 ans, confrontés à des poly-consommations, des troubles psychiques, la précarité, ainsi qu'à une hausse de l'usage de cocaïne et de protoxyde d'azote. Face à ces besoins, une antenne CSAPA complète sur le Pays Cœur d'Hérault est fortement conseillée.

PROMOTION DE L'OFFRE EN SANTE SEXUELLE : INTERVENTION D'AURELIE CROMBECQUE, SAGE-FEMME AU CENTRE DE SANTE SEXUELLE (CSS) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

¹ Fiches pratiques sur les soins psychiatriques sans consentement à la demande du représentant de l'État, à l'attention des maires, élus et agents des mairies de l'Hérault, réalisé par l'association CODES34. (Communication par le CLS avant la fin de l'année)

Le poste de sage-femme au CSS, créé en 2022, permet désormais la réalisation d'IVG médicamenteuses. Les **consultations sont gratuites et ouvertes à toutes et tous**, et les **interventions scolaires** ont été élargies afin de toucher un public plus large.

PROJET PRECARITE MENSTRUELLE PAR MELANIE DESBOS, COORDINATRICE DE PROJET PLANNING FAMILIAL HERAULT (PF34)

Intervenante excusée. Élément de bilan de l'action : partenariat entre le PF34 et le CLS, mis en place autour d'un projet de **distribution de produits menstruels et d'accompagnement des publics**. La première distribution, réalisée en avril 2025, a permis de remettre **1 700 produits**, incluant culottes, serviettes hygiéniques et tampons. **21 partenaires**, issus de tous les secteurs — social, médical et médico-social — se sont investis dans le projet, et neuf professionnels ont été formés en 2024. Une seconde distribution ainsi qu'une nouvelle session de formation sont prévues d'ici la fin de l'année.

PRESENTATION MAISON SPORT SANTE PAR LE DR MICHEL DAUZAT ET JEAN-PIERRE COMBES, PRESIDENT DU COL

Actuellement, **822 personnes sont suivies**, dont 200 à Clermont l'Hérault, grâce à l'ouverture d'un site complémentaire dans cette ville. Un site à Gignac est également prévu, de manière à assurer une permanence dans chaque Communauté de communes d'ici 2026. Les projets scolaires ont permis de détecter chez 20 % des élèves un **surpoids et des signes de souffrance psychologique**. Par ailleurs, des **actions destinées aux seniors**, telles que des ateliers de motricité et de marche nordique, sont également mises en place pour favoriser leur bien-être et leur santé.

6. LES ACTUALITES EN MATIERE DE SANTE ENVIRONNEMENTALE

INTEGRATION DES ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : INTERVENTION DE CHARLENE THOMAS, CHARGEÉE DE MISSION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) DU PAYS CŒUR D'HERAULT

La **fiche santé**, intégrée dans le mode d'emploi du SCOT à l'usage des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), illustre le **caractère transversal de la santé publique**. Elle témoigne de la collaboration réussie entre le service aménagement et le service santé, qui ont travaillé sur un support commun pour **aider les élus à intégrer la santé dans leurs documents d'urbanisme**. La mise en œuvre de cette fiche santé peut être accompagnée par, la chargée de mission SCOT, ainsi que par l'équipe du Contrat Local de Santé, et s'appuie également sur un **guide d'urbanisme favorable à la santé**, permettant de soutenir toute collectivité souhaitant développer un projet en ce sens.

7. CONCLUSION ET CLOTURE DE SEANCE

Lors de son intervention, Monsieur le Sous-Préfet, en tant que référent ruralité, engagé sur les questions de santé, a insisté sur la nécessité de **penser conjointement les projets médicaux et immobiliers** afin d'optimiser leur efficacité. Il a présenté le CLS comme un « petit gouvernement », un outil structurant pour le territoire. Il a partagé **plusieurs constats préoccupants** : la santé des jeunes est en danger, avec un adolescent sur quatre en souffrance psychologique, la hausse des cancers et des maladies auto-immunes, ainsi que le besoin de mobiliser une élite motivée, capable de faire preuve de bienveillance envers l'ensemble des acteurs du secteur.

Lors de son intervention, Monsieur SOTO, Président du Pays Cœur d'Hérault a rappelé que le SCOT avait été adopté à l'unanimité en 2022, confirmant ainsi la **priorité accordée à l'aménagement et à**

la santé environnementale sur le territoire. Il a souligné la nécessité de **soutenir l'accueil des médecins juniors** afin de renforcer l'offre médicale locale. Enfin, il a insisté sur l'importance des **enjeux de santé mentale et de lutte contre l'isolement**, qui restent des priorités majeures pour les années à venir : « *Rompre l'isolement est déjà un acte fort de santé.* »

8. SYNTHESE DE LA COMMISSION SANTE

La commission santé a réuni **80 participants**, avec **13 intervenants** et **4 élus référents mobilisés**. Les échanges ont permis de confirmer l'utilité et l'appréciation tant de la commission que du Contrat Local de Santé pour **structurer et soutenir les actions de santé sur le territoire**. La période de septembre semble particulièrement propice à l'organisation de cette instance, et nous continuerons de mobiliser de nouveaux partenaires pour la Commission Santé 2026, notamment l'Éducation Nationale et les acteurs du champ social tels que les CCAS.